la utre? En 1861, l'Ile du Prince-Edouard a payé, pour droits de douane, une somme de £17,769 sterling. Sur ce chiffre, seulement £11,096 ont été payés pour des marchandises importées de pays étrangers, c'est-adire des pays qui n'entreront pas dans l'union projetée. De sorte que les habitants de cette île n'ont payé que 70 centins par tête pour les marchandises importées des pays étrangers.

L'Hon. M. CAMPBELL—A quel chiffre fixez-vous le revenu total des douanes de l'Ile du Prince-Edouard, pour cette année-

la?

L'HON. M. CURRIE—A £17,769 sterling. La Grande-Bretagne a fourni la plus grande partic des importations; après elle viennent la Nouvelle-Ecosse et les Etats-Unis, puis le Nouveau-Brunswick. Le montant des droits sur les marchandises venant d'autres pays que les provinces anglaises s'est élevé, comme je l'ai dit, à £11,096, ou environ les deux-tiers du montant total.

L'Hon. M. CAMPBELL-La personne la mieux informée sur le montant des revenus de l'Ile du Prince-Edouard est, je suppose, l'hon. M. Pore, sccrétaire des finances de cette île. Or, notre évaluation est basée sur un rapport imprimé que ce monsieur a soumis à chacun des membres de la conférence et dans lequel était indiqué le revenu de l'île en 1868, et pour une série d'années avant 1863 n.ôme. MM. TILLEY, TUPPER et GALT nous ont fourni des états des revenus du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et du Canada; et c'est sur ces états dressés par les ministres des finances que nos évaluations ont été basées. J'ai remarqué que, dans un de ses discours, l'hon M. GALT fixe le revenu total de l'Ile du Prince-Edouard à \$197,000, provenant des douanes et de l'accise, sauf une somme de \$32,000.

L'Hon. M. ALEXANDER—Mon hon. ami pour la division de Niagara (M. CURRIE) a, dans son propre discours, évalué à \$153,000 le revenu de l'Ile du Prince-Edouard.

L'Hon. Sin E. P. TACHÉ fait alors un résumé général du débat dans les termes suivants:— Hon. messieurs: — Je désirais vivement que tous les membres de cette chambre fussent mis à même d'exprimer leurs opinions sur la question qui nous occupe depuis deux ou trois semsines; ne voyant aucun membre disposé à parler, je crois que le débat doit se terminer si tel est le bon plaisir de cette chambre. J'avais commencé à prendre des notes,—et des notes asses

détaillées,-avec l'intention de répondre aux divers arguments des hon, messieurs qui ont parlé contre le projet. Mais d'après l'avis de quelques amis, d'un trait de plume i'ai biffé toutes mes observations. (Ecoutez!) Comme compensation on m'accordera peutêtre de placer un mot à mon tour (rires) ; et, pour éviter une nouvelle discussion, j'espère que ce sacrifice de ma part, - car c'est un sacrifice (rires)—sera pris en bonne part. De plus, les quelques observations que j'ai à faire ne sont pas de nature à provoquer la réplique. D'abord, je dois répondre à une question qui m'a été adressée, je crois, par mon hon, ami pour la division de St. Clair (M. VIDAL). Il no comprend pas bien ce que j'ai voulu dire en parlant d'un plan incliné au haut duquel je voyais les provinces dangereusement placées. Il est vrai que, dans la chaleur de la discussion, je n'ai pas expliqué en détail cette figure de rhétorique. J'ai dit qu'un double danger menaçait la province: en premier liou, celui de nous voir lancés violemment dans l'union américaine; et secondement, dans la position périlleuse où nous nous trouvions, de glisser vers l'abîme presque à notre insu; cela me semble assez clair. Néanmoins, comme je suis Français et que je ne parle pas la langue anglaise aussi bien que je le voudrais, je crois qu'on devrait m'accorder un privilége qu'on ne refuse pas à certaines nations étrangères; par exemple, on dit qu'un anglais a le droit de parler une fois, un Irlandais deux......

UNE VOIX-Trois. (Rires.)

L'Hon. SIR E. P. TACHE-Soit, trois, ce n'en est que mieux ; quant aux Hollandais on les laisse parler jusqu'à ce qu'on les ait compris. Eh bien ! je réclame le même privilége que les Hollandais. (Rires.) Quant à être lancés violemment dans l'union Américaine, si ce projet de confédération ne passe pas, il me semble que c'est un résultat trèsprobable. Supposes que la guerre éclate sur nos frontières vors la fin de l'automuc, à l'époque où ferme la navigation. Avec le peu de moyens de délense que nous avons, nous serions alors dans une position trèsfacheuse, car il nous faudrait attendre cinq mois avant de pouvoir espérer du secours de la mère-patrie. (Ecoutez!) Cela est si clair que je n'ai pas besoin de l'expliquer davantage. Jo dois cependant commenter et expliquer un peu ce que j'affirme lorsque je prétends que la province se trouve placée sur un plan incliné